

SARL SM2P - AXIOM SECURITE
SIEGE SOCIAL :

14, Rue Crépet
69362 LYON Cedex 07

☎ : 04.37.28.95.36

☎ : 04.37.28.99.06

✉ : axiomsecurite@groupeartelis.fr

Organisation des Nations Unies
Monsieur Ban Ki-Moon
Secrétaire Général
Global Compact Office
NY 10017
NEW YORK

Lyon, le : 31 Décembre 2008

OBJET :

REFERENCE(S) :

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai le plaisir de vous confirmer qu'AXIOM Sécurité ®, entreprise privée de prévention et de sécurité, souscrit aux dix principes énoncés dans le Pacte Mondial en matière de droits de l'Homme, du Travail, et de la Protection de l'Environnement.

Ces principes sont tirés des instruments ci-après : Déclaration universelle des droits de l'homme, Déclaration de l'Organisation Internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Déclaration de RIO sur l'environnement et le Développement, Convention des Nations Unies contre la Corruption.

Droit de l'homme :

- Principe 1 : Promouvoir et respecter le droit international.
- Principe 2 : Veiller à ne pas être complice de violation des droits de l'Homme.

Droit du travail :

- Principe 3 : Respecter la liberté d'association et le droit à la négociation collective.
- Principe 4 : Eliminer le travail forcé.
- Principe 5 : Abolir le travail des enfants.
- Principe 6 : Eliminer la discrimination à l'emploi et de profession.

Environnement :

- Principe 7 : Appliquer l'approche de précaution / Environnement.
- Principe 8 : Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe 9 : Favoriser la mise au point de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption :

- Principe 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nous souhaitons par la présente manifester notre intention d'appuyer sans réserve et de promouvoir ces principes dans notre sphère d'influence, et nous prenons l'engagement de faire clairement état de cet appui.

A ce titre, nous nous engageons en outre à faire des communications annuelles au forum du Pacte Mondial, étant entendu que c'est l'une des conditions à remplir pour pouvoir participer au Pacte.

En conséquence, nous indiquerons une fois par an à l'Organisation des Nations Unies, au travers d'un exemple, ce que nous avons fait pour appliquer un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial, ou les enseignements que nous avons tirés de notre action dans ce domaine.

La personne qui sera chargée des contacts avec le bureau du Pacte Mondial est Monsieur Pierre EXCOFFON, Secrétaire Général du Groupe Artélis et Responsable Qualité de l'entreprise.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal PAIN
Président Directeur Général
Président du Groupe Artélis

